

Décision

Générale

colonial

Décision n° 793 12 aout 1939

n° 793 12

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 août 1939

Numéro JO

n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro

31 août 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. poisson, adjoint de 1er classe des colonies, chef du bureau d'administration générale, cumulera, par intérim, avec fonctions, celles de chef adjoint du cabinet secrétaire archiviste du Conseil d'administration d'aministration et secrétaire-creffier du Conseil du contententieux . Il aura droit en cette qualité aux indemnités réglementaires. M Parthenav. administrateur adjoint de 1er classe « colonies, est affecté à l'inscription maritime et assnra l'intérim d'administrateur de l'inscerintion maritime, chef du Service travail au départ de M. Alemant, administrateur de 2e classe des colonies titulaire de congé.